

4°. Il ne néglige rien pour étendre l'Association parmi ses parents et ses connaissances ; pour cela il leur prête ses notices sur l'œuvre ; il leur en fait connaître tous les devoirs.

2° Devoirs du Chef de Section.

1°. Le chef de section va chercher, semaine par semaine, ou mois par mois, ou tous les trois mois, la souscription de ses co-associés pour la remettre à son chef de centurie, au temps fixé. Il lui présente sa liste et reçoit de lui une quittance.

2°. Il a soin que sa section soit toujours complète. Si quelques co-associés viennent à manquer ou cessent de payer, par leur faute, il les remplace sans délai par des personnes qui peuvent et qui veulent être et continuer d'être de cette belle œuvre ; autant que faire se peut, il ne prend pour sa section que des personnes de la même rue, ou au moins du même quartier.

3°. Il se trouve toujours à la distribution des Annales *ou se fait représenter*. Il les reçoit de son chef de centurie et les fait passer promptement à ses co-associés, selon qu'ils sont marqués sur sa liste. Il veille à ce que

personne
ne pas
réclam

4°

ticulari
traient
mensess
indulge
Il les e
dulgenc
leur so
l'exemp

3°

1° Il
de ses c
cription
ainsi qu
à son ch
allant c
égaleme

2° C

possible
ne, et si
de divi
que les